

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2026

Le Conseil d'Etat prend des mesures pour un retour à l'équilibre budgétaire et garantir l'attractivité du canton

Christelle Luisier Brodard

Présidente du Conseil d'Etat

Conseillère d'Etat en charge des finances, du territoire et du sport

Introduction

- ▶ Contexte international et national incertain (conflits, taxes, inflation, BNS, mesures d'économie de la Confédération)
- ▶ Situation cantonale: croissance économique (estimation PIB 1.3% en 2025) et démographique (1.1% en 2024), déficit de 281 mios au budget 2025 et déficit de 263 mios aux comptes 2024
- ▶ Projet de budget 2026 déficitaire
- ▶ Objectifs du Conseil d'Etat: accompagner le développement du canton tout en préservant les finances cantonales:
 - Mesures d'assainissement comptes 2024 (impact 2025)
 - Mesures d'économie budget 2026
 - Plan de retour à l'équilibre horizon 2030 / utilisation de la fortune

Eléments saillants du projet de Budget 2026

- ▶ Un projet de budget affichant un déficit de **331 mios** dans le respect du «petit équilibre»
- ▶ Le petit équilibre est respecté grâce à des mesures d'économies (**305 mios**) et l'utilisation de **493 mios** de revenus extraordinaires issus de la fortune
- ▶ Croissance des charges (+3.6%) inférieure au budget 2025 (+4.6%, hors Ukraine)
- ▶ Renforcement de la sincérité budgétaire par la mise à niveau des budgets sous dotés depuis plusieurs années. La croissance des charges en excluant ladite mise à niveau est de +2.5%.
- ▶ Poursuite des renforcements dans certains secteurs notamment pour la politique socio-éducative, la lutte contre la pénurie du personnel dans le domaine de la santé, la revalorisation salariale du secteur social parapublic, les transports publics, la fiscalité dans le cadre du Plan pouvoir d'achat
- ▶ Progression des recettes fiscales (**+2.6%**) principalement liée à l'impôt sur les personnes morales
- ▶ Maintien des investissements pour soutenir l'économie du canton et préparer les infrastructures de demain

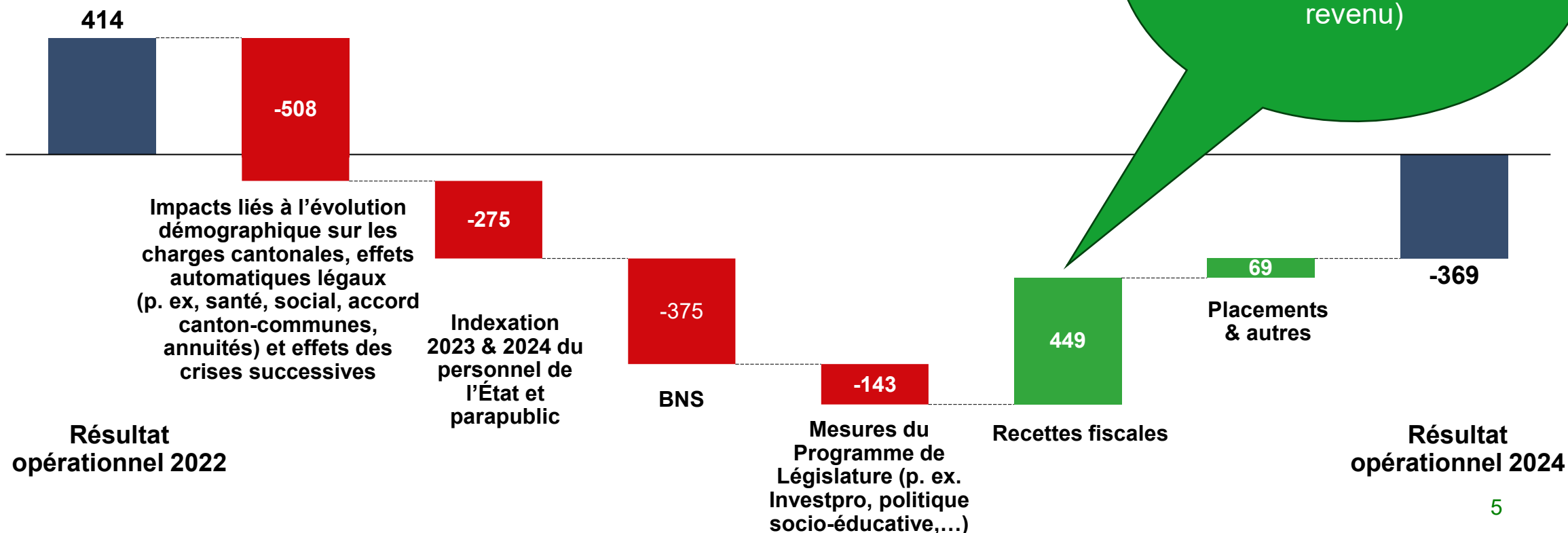
Les raisons de la situation actuelle des finances cantonales

► La péjoration du résultat opérationnel résulte principalement:

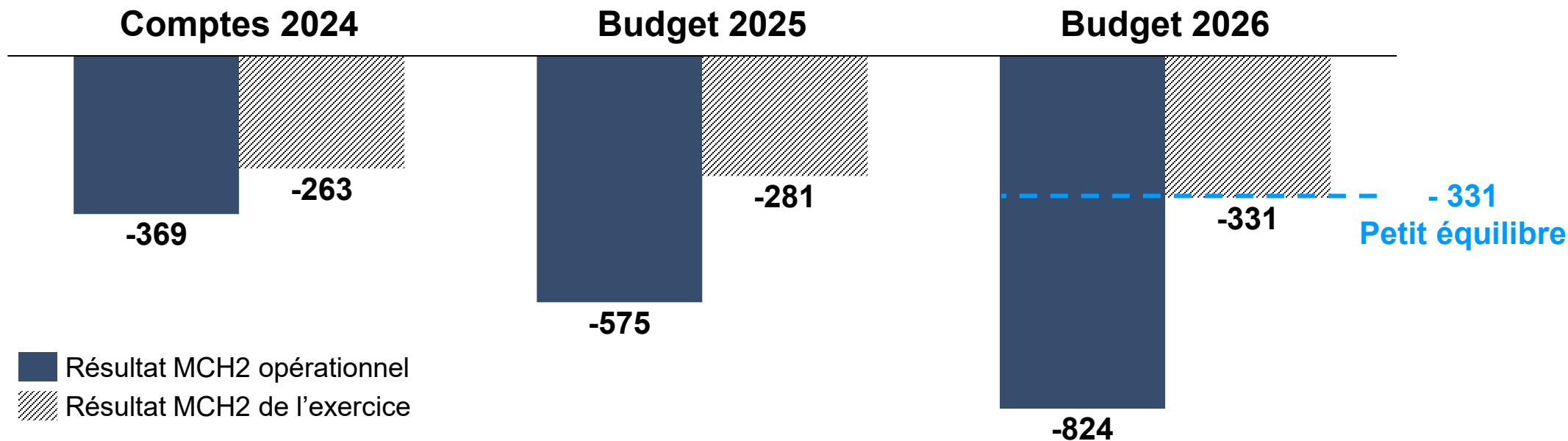
- des effets automatiques (p. ex. démographie) et des crises successives (Ukraine et énergie)
- de l'indexation salariale liée à l'inflation
- de l'absence de distribution de bénéfices de la BNS
- de mesures du Programme de législature (p. ex. Investpro, PSE)

► Ces effets sont partiellement compensés par:

- la croissance des recettes fiscales et le retour des intérêts positifs



Un budget dans le respect du petit équilibre, incluant des revenus extraordinaires



- ▶ Déficit opérationnel prévu au projet de budget 2026: -824 mios
- ▶ Prise en compte des revenus extraordinaires: +493 mios
- ▶ **Déficit de l'exercice prévu au projet de budget 2026: -331 mios**
- ▶ Respect des dispositions constitutionnelles (art. 164 al.3 Cst-VD) :
résultat avant amortissements positif en incluant des revenus extraordinaires (« petit-équilibre », +0,2 mio de CHF)

Des mesures d'économie d'environ 305 mios afin de respecter le cadre légal du petit équilibre

- ▶ Le Conseil d'Etat a trouvé un équilibre entre les mesures impactant le fonctionnement interne de l'Etat et celles qui impactent les entités externes
- ▶ **Des mesures d'économie de 305 mios ont été prises notamment dans les domaines suivants:**
- ▶ **Les subventions** représentent 54% des mesures d'économie (165 mios), le budget de l'Etat est composé de 60% de subventions. Domaines touchés: action sociale (46 mios); santé (24 mios); Hautes écoles et UNIL (22 mios); transports publics (10 mios); FAJE (10 mios); asile (20 mios) et églises (1 mio)
- ▶ **Les mesures qui concernent le personnel** représentent 17% des d'économies (51 mios), le budget de l'Etat est composé de 25% de charges de personnel. Elles comprennent notamment : contribution de crise pour l'ACV et le CHUV (24 mios); non indexation des salaires pour l'ACV, le CHUV et le parapublic (16 mios).
- ▶ Les mesures en lien avec **les communes** représentent 15% et concernent la contribution de solidarité des communes envers l'Etat (39 mios), sans impacter l'accord Canton-Communes 2023, les subventions aux travaux routiers en traversée de localité (5 mios) et autres subventions (2 mios)
- ▶ Les mesures en lien avec **les autres charges et revenus** opérationnels représentent 14% (43 mios), par exemple modification du taux de majoration sur la taxe automobile (5 mios), augmentation de la participation de l'ECA (5 mios), diverses mesures de réductions de charges dans l'agriculture (2 mios) et à la DGNSI (3 mios).

Evolution des charges au projet de budget 2026

<i>Charges en mios de CHF</i>	Budget 2025	Projet de budget 2026	Ecart budgets 2025 / 2026	
Total des charges brutes	12'235.1	12'676.8	441.7	3.6%

- ▶ **La croissance des charges brutes de +3.6% est inférieure au budget 2025 (+4,6%)**
 - y compris la mise à niveau de budgets sous dotés depuis plusieurs années
- ▶ **Corrigée de cet élément, la croissance des charges brutes est de +2.5%**
 - Les risques liés aux budgets sous dotés ont été réduits de -131.4 mios représentant 1.1% de croissance des charges
 - La mise à niveau comprend notamment l'asile (73,7 mios) et les transports publics (41.7 mios)

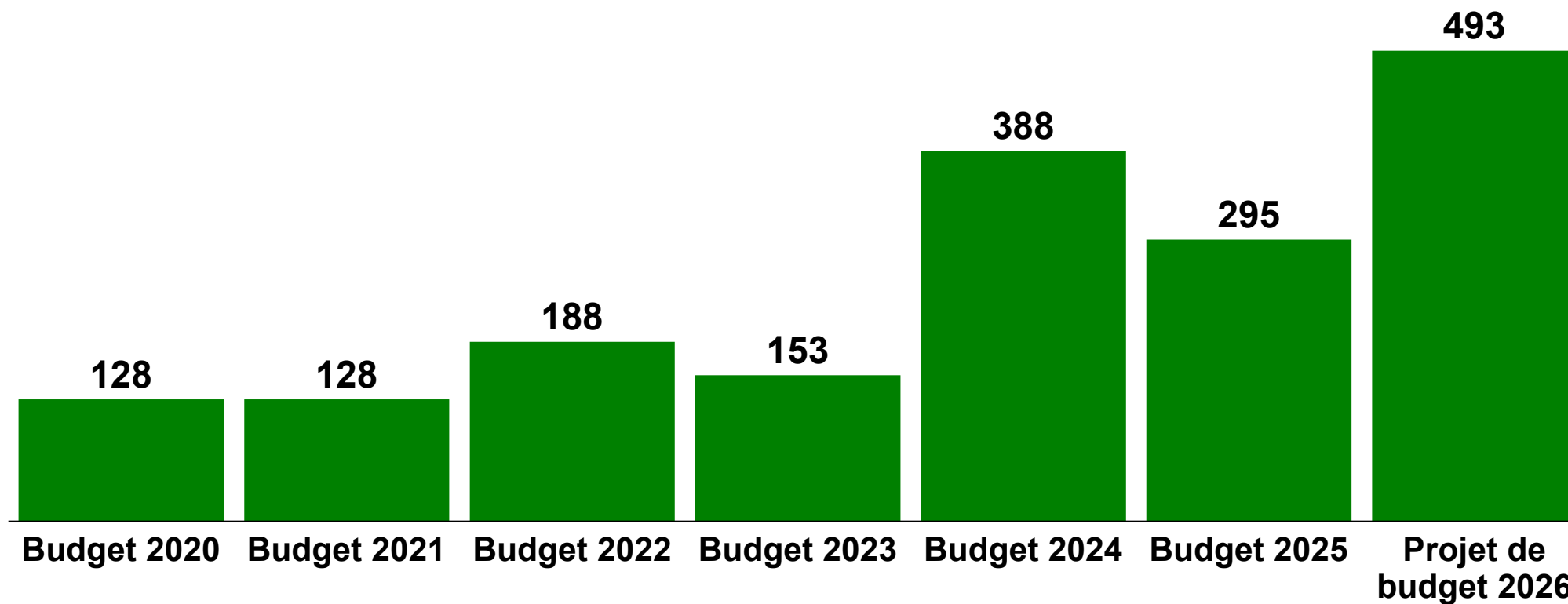
Evolution des revenus

- Forte progression des revenus principalement liée à l'impôt sur les personnes morales, aux revenus extraordinaires et à l'IFD

<i>en mios de CHF</i>	Budget 2025	Budget 2026	Ecart	
			en CHF	en %
Impôts s/Revenu PP	3'995.0	3'967.0	-28.0	-0.7%
Impôts s/Fortune PP	841.0	850.0	9.0	1.1%
Impôts à la source PP	300.0	315.0	15.0	5.0%
Impôts s/Bénéfice PM	690.0	870.0	180.0	26.1%
Impôts s/Capital PM	90.0	90.0	0.0	0.0%
Impôts s/Gains en capital	295.0	295.0	0.0	0.0%
Droits de mutation et timbre	235.0	235.0	0.0	0.0%
Impôts s/Successions et donations	135.0	135.0	0.0	0.0%
Autres impôts	402.0	410.2	8.2	2.0%
Total du groupe impôts	6'983.0	7'167.2	184.2	2.6%
Revenus opérationnels non pérennes	98.0	0.0	-98.0	-100.0%
Part du canton au bénéfice BNS	62.5	0.0	-62.5	-100.0%
Revenus extraordinaires	294.7	492.7	198.0	67.2%
Autres revenus (dont IFD)	4'516.2	4'685.8	169.6	3.8%
Total des revenus bruts	11'954.4	12'345.8	391.3	3.3%

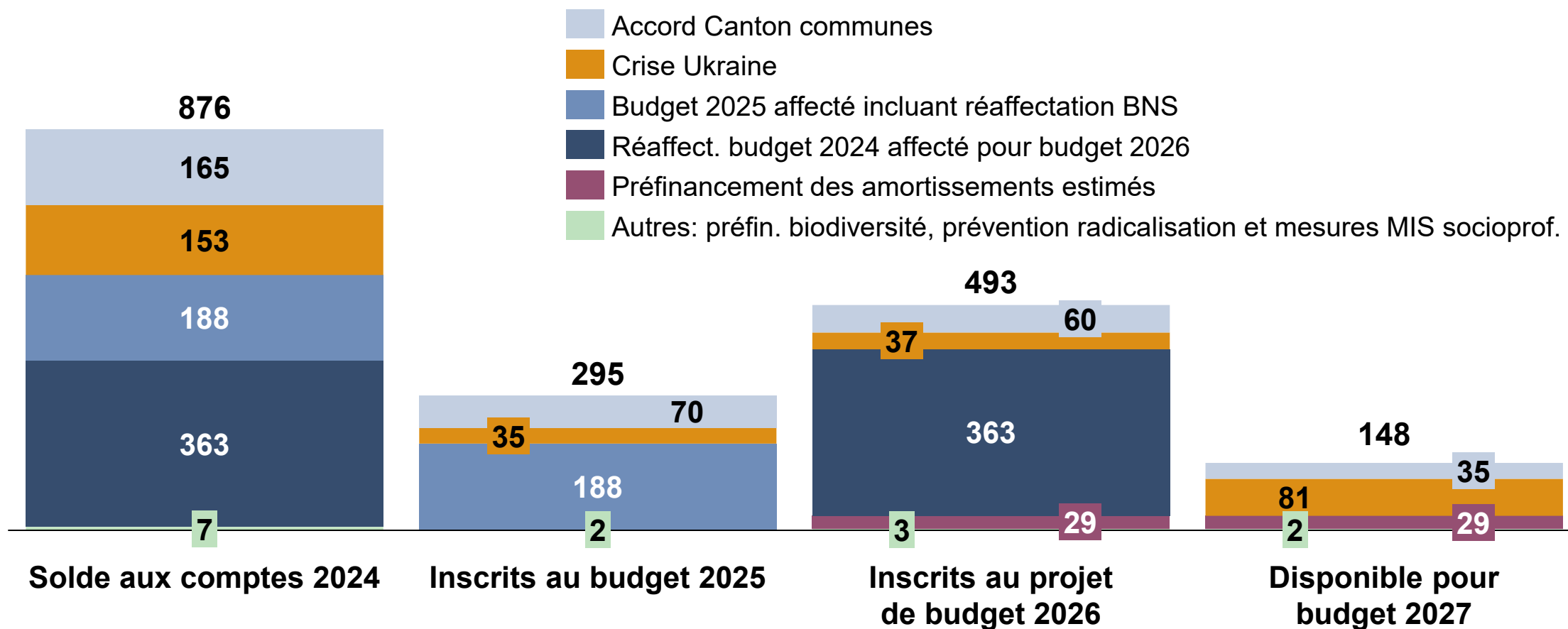
Revenus extraordinaires

- Définition: *dissolution au compte de résultat de préfinancements et autres capitaux propres enregistrés au bilan lors du bouclage des comptes des années précédentes*
- Revenus extraordinaires, partie intégrante du budget de l'État depuis 2019 :



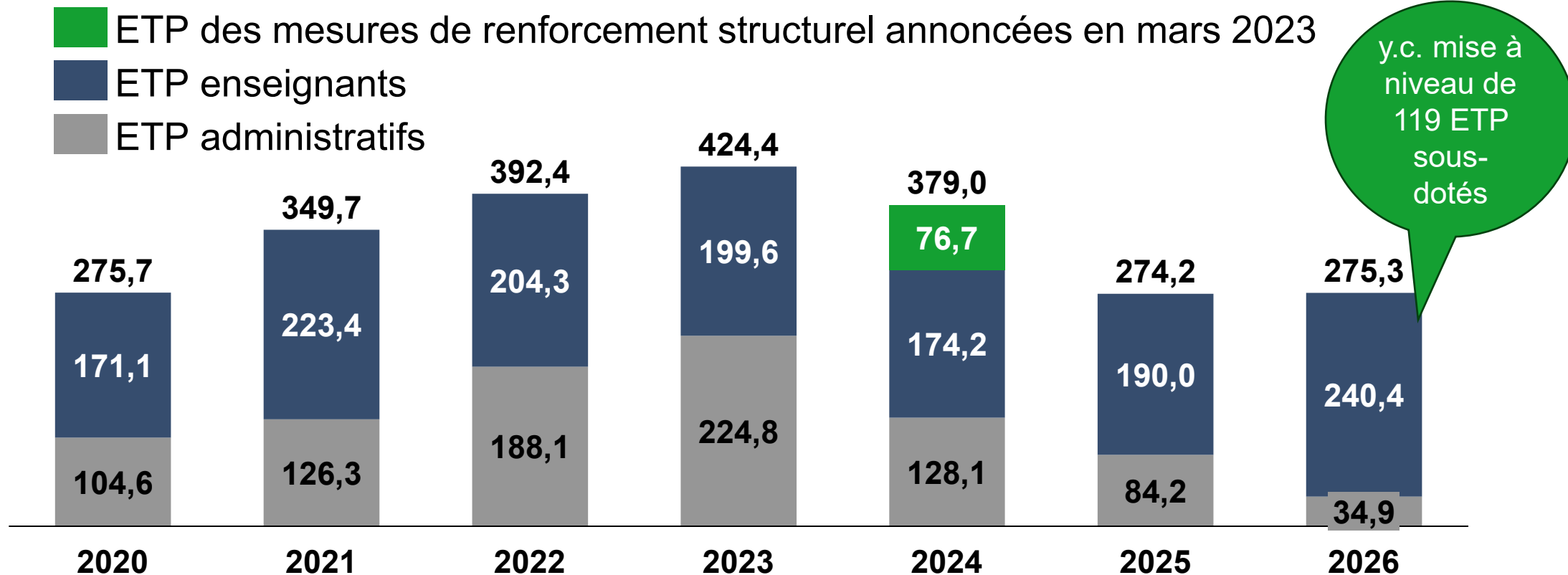
Revenus extraordinaires (suite)

- Revenus extraordinaires fortement sollicités dans les projets de budget 2025 et 2026
- Évolution du solde des préfinancements et autres capitaux propres, en mios de CHF :



Évolution des effectifs 2020-2026

- Croissance des ETP administratifs la plus basse depuis 6 ans, en raison du plafonnement des nouveaux postes administratifs décidé par le Conseil d'Etat



Postes nouveaux, hors pérennisations, financements externes et internalisation de postes, sans impact financier, et non compris CHUV, UNIL, Hautes écoles, ORP, Plateforme 10, autonomisés

Postes nouveaux par catégories

Variations des ETP	Projet de budget 2026		Budget 2025	
	en ETP	en %	En ETP	en %
Nouveaux postes administratifs	34.9	0.2%	84.2	0.4%
Adaptation des ressources d'enseignement, formation et pédagogie	240.4	1.2%	190.0	1.0%
Total des nouveaux postes avec un impact financier	275.3	1.4%	274.2	1.4%
Pérennisations de postes avec contrat à durée déterminée	26.3	0.1%	43.5	0.2%
Nouveaux postes à financement externe	8.8	0.05%	14.0	0.1%
Nouveaux postes financés par des fonds	7.2	0.05%	3.0	0.0%
Internalisation compensée financièrement	26.6	0.1%	13.5	0.1%
Total des nouveaux postes sans impact financier	68.9	0.3%	74.0	0.4%
Total variation des ETP au projet de budget 2026	344.2	1.7%	348.2	1.8%

Mesures concernant le personnel

- Maintien du versement des annuités au 01.01.2026 au personnel selon leur progression usuelle dans les échelons (2.44% à 0.81%).
- Prélèvement en 2026 d'une contribution de crise correspondant à 0.7% du salaire brut.
- Périmètre : toutes personnes percevant un salaire de l'Etat, y compris celles dont le salaire n'est pas soumis à progression. Elle ne s'applique pas au personnel en formation, aux auxiliaires non mensualisés et aux personnes en classe 1 à 5.
 - Pour les personnes concernées situées aux échelons 1 à 21 de leur classe en 2025, le salaire net à payer en 2026 sera au moins égal au salaire net payé en 2025, voire en légère progression.
 - Pour les personnes situées entre l'échelon 22 et 25 de leur classe en 2025, le salaire mensuel net à payer en 2026 sera inférieur de quelques francs au salaire net payé en 2025. Pour l'échelon 26, l'impact négatif est estimé entre 48 francs (classe 6) et 137 francs (classe 18) par mois, sur 13 mois.
- Les charges sociales, y compris les cotisations CPEV, sont calculées sur la base du salaire brut avant déduction de la contribution de crise.
- Les indemnités liées à des inconvénients de service (Police cantonale) ne sont pas prises en compte dans le calcul de la contribution de crise.
- Le Conseil d'Etat prévoit de ne pas accorder l'indexation des salaires en 2026.

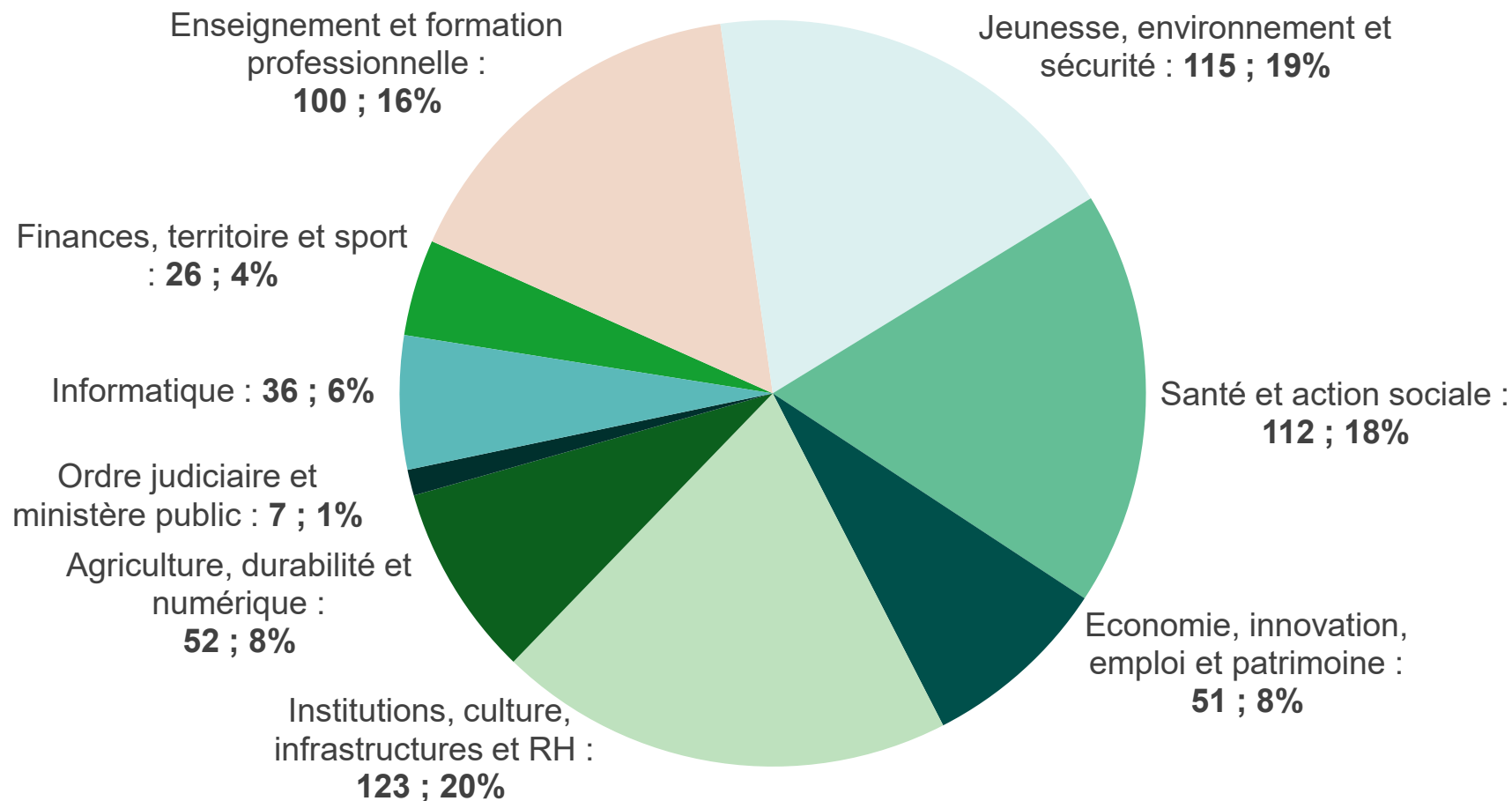
Investissements 2026 et plan 2027-2030

- Investissements nets au projet de budget 2026 : **1,1 milliard**
- Plan quinquennal sur la période 2026-2030 : 4,2 milliards, soit une moyenne annuelle de CHF 840 mios

<i>en mios de CHF</i>	Budget 2025	Budget 2026	Écart	Budget 26 et plan 27-30
Dépenses brutes d'investissement	615	622	7	2'554
Recettes d'investissement	38	64	26	214
Investissements nets	577	558	-19	2'340
Prêts	101	73	-28	218
Garanties	457	420	-37	1'641
Effort global d'investissement	1'135	1'051	-84	4'199

Investissements bruts par département

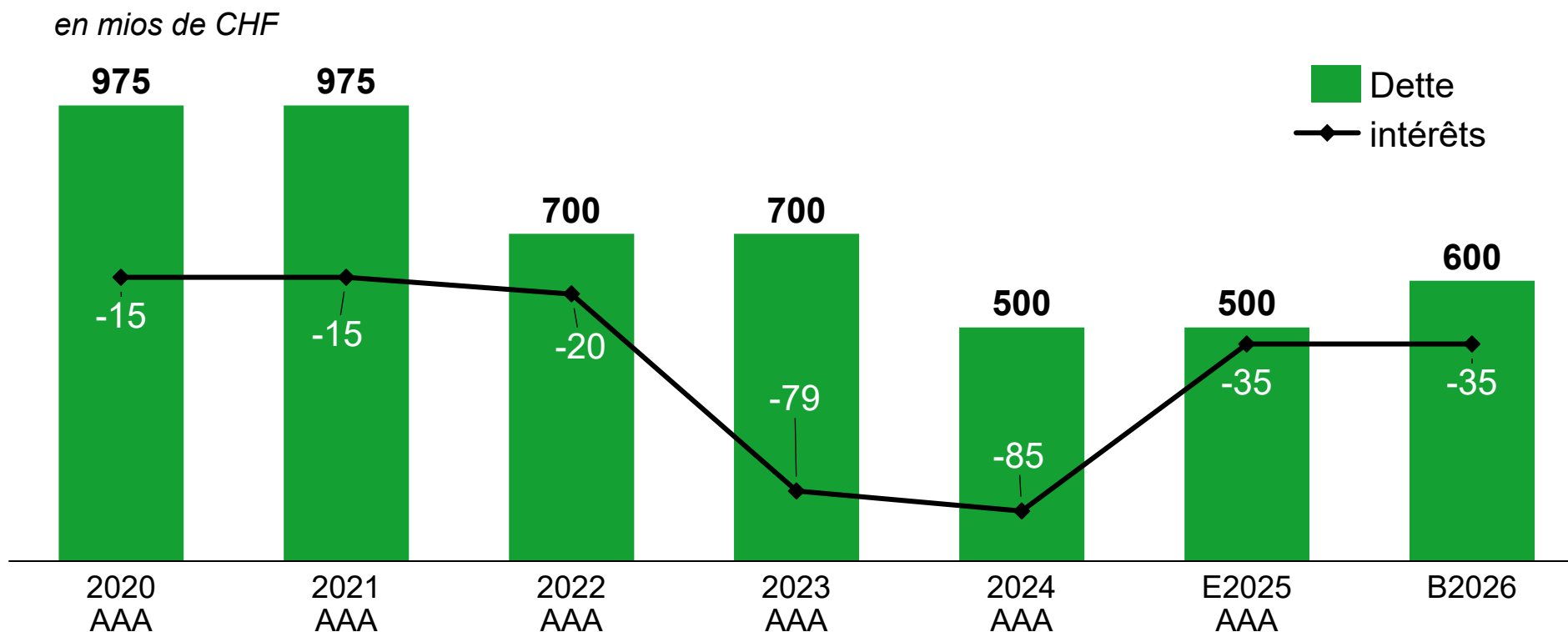
- Poursuite de la politique ambitieuse d'investissement pour accompagner la croissance démographique, économique et accélérer la transition écologique du Canton



Secteurs bruts d'investissement au projet de budget 2026, en mios de CHF et %

Évolution de la dette 2020-2026

- Recours à un nouvel emprunt public de CHF 100 mios en 2026 afin d'assurer les besoins de trésorerie
- Intérêts rémunérateurs stables malgré un contexte de baisse du taux directeur BNS et des volumes



Risques budgétaires fortement réduits

▶ Hôpitaux: engorgement, financements variables, pôles santé, etc.	38 mios
▶ Subsidés LAMal : augmentation des primes et du nombre de bénéficiaires	34 mios
▶ Ukraine : effets migratoires (asile, formation, enfance)	28 mios
▶ Trafic régional voyageur : fin de la convention de coopération des AOM françaises et transfert de charges au Canton de la Confédération	21 mios
▶ Aide sociale: poursuite de l'augmentation du nombre de dossiers	17 mios
▶ Protection de l'enfance : prise en charge et placements hors PSE	13 mios
▶ Taux BNS: risque de baisse du taux directeur et passage au taux négatif	12 mios
▶ Aide individuelle: augmentation du nombre de lits en EMS/EPSP et places en ESE	9 mios
▶ Routes : service hivernal et dégâts dus aux forces de la nature en augmentation	9 mios
▶ Territoire: demande d'indemnité pour une expropriation matérielle.	9 mios
▶ Prestations complémentaires: augmentation du nombre de bénéficiaires	6 mios
▶ Autres risques	16 mios
▶ Total des risques	219 mios

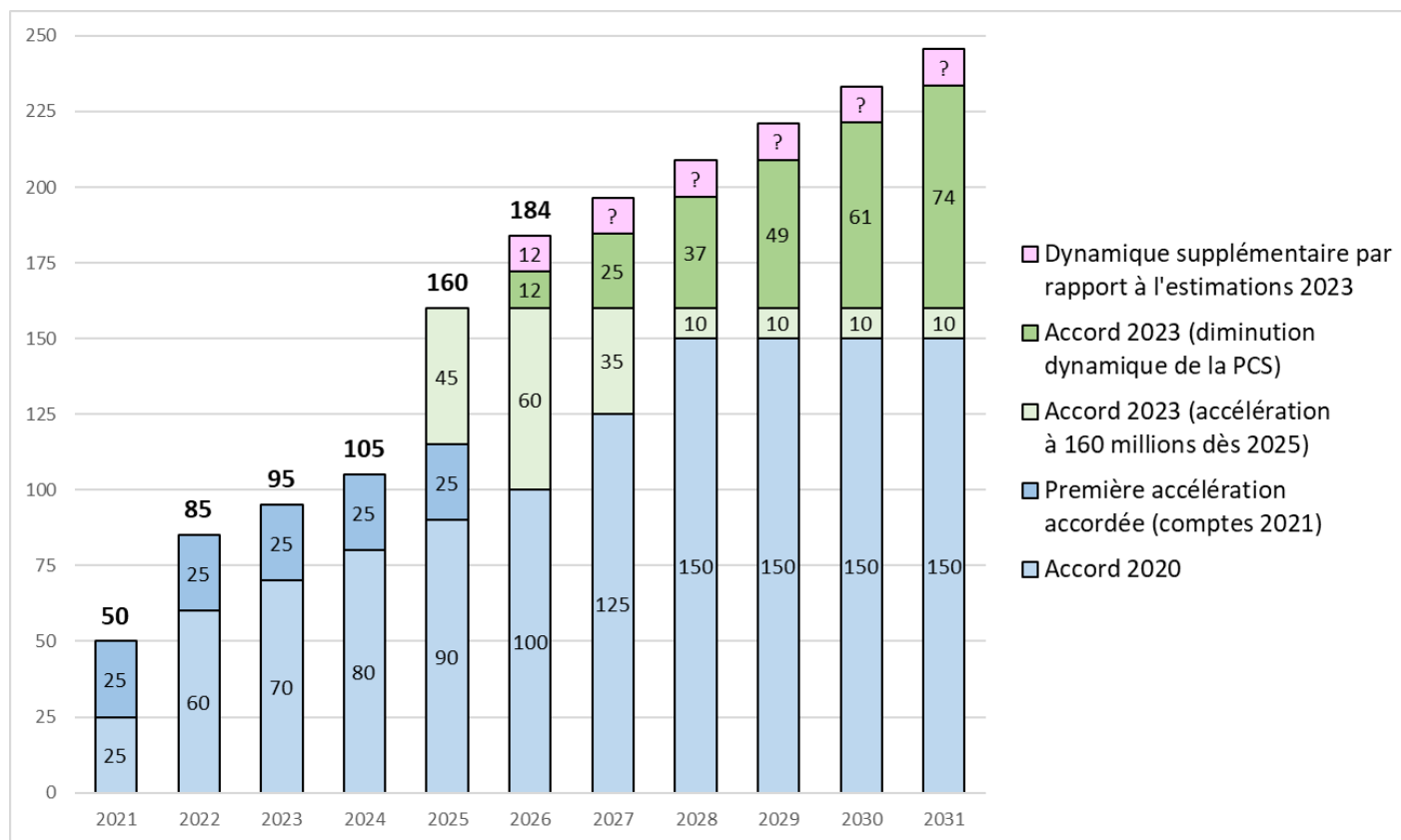
Budget 2025 = 776 mios

Frédéric Borloz

Conseiller d'Etat en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle et des relations avec les communes

Accord Canton-Communes

- L'accord Canton-Communes n'est pas impacté.
- Le rééquilibrage financier est maintenu à 160 millions de francs par année.
- La réduction de 33% à 17% de la participation communale aux augmentations des dépenses sociales représente une perte de recettes de 24 millions de francs pour le Canton, au lieu des 12 millions estimés lors de la présentation de la nouvelle péréquation.



Accord Canton-Communes

- ▶ Maintien des investissements prévus, par exemple: subvention pour les bâtiments scolaires afin qu'ils puissent s'adapter aux effets des changements climatiques, etc.
- ▶ D'autres mesures concernent aussi les communes au DEIEP, DICIRH et DJES. Exemples: la contribution au recensement architectural (estimation 2026 de 300'000 francs), la diminution de subventions pour travaux routiers (5 millions de francs en 2026), la baisse du taux de subvention pour les entretiens des tronçons non corrigés des cours d'eau (estimation 2026 de 600'000 francs).
- ▶ Effort financier demandé aux communes: **une contribution de solidarité envers l'Etat.**
- ▶ C'est **une participation proportionnelle à l'encaissement limitée à deux ans.** Elle se matérialise par une réduction de la part qui revient aux communes dans l'impôt sur les gains immobiliers. Autrement dit, les communes percevront moins sur cet impôt pendant deux ans.
- ▶ Aujourd'hui la répartition de l'impôt sur les gains immobiliers est: 42% pour les communes 58% pour le Canton. La nouvelle répartition proposée dans le budget 2026 est: 23% pour les communes et 77% pour le Canton. Estimation: les communes devraient percevoir **39 millions de francs de moins en 2026 et en 2027**

Enseignement et formation professionnelle

Mesures d'économie, charges brutes -82 mios (-2.5% par rapport au budget 2025), soit notamment

- pérennisation des mesures
LAFin 2025: -17 mios
- mobilisation des fonds propres des
Hautes écoles et de l'UNIL: -22 mios
- diminution du tarif horaire de la
rémunération des remplaçantes et
remplaçants non titrés: -2 mios
- suppression échelonnée de l'allègement
de fin de carrière: -1 mio
- contribution de solidarité des communes
envers l'Etat: -39 mios

**Les mesures d'économies ne touchent
pas les prestations aux élèves**

Augmentation des dépenses, charges brutes +132 mios (+4.1% par rapport au budget 2025), soit notamment:

- politique salariale (augmentations statutaires, indexation
2025), y.c. établissements subventionnés: +47 mios
- 240 ETP d'enseignants (150 liés à la démographie
y.c rattrapage 2025 – 66 ETP, 59 pour les mesures
renforcées et 4 nouvelles classes de pédagogie
spécialisée (CRPS) *y.c rattrapage 2025 - 53 ETP* et 30
pour la pérennisation d'assistantes et assistants à
l'intégration: +34 mios
- subventions aux établissements de pédagogie
spécialisée: +4 mios
- subventions à l'UNIL, HEP et Hautes écoles (HEIG-VD –
ECAL – HESAV): +17 mios
- accords intercantonaux AIU, AHES et HES-SO: +14 mios
- éducation numérique: + 6 mios, divers projets (Cités des
métiers, Forma Pro 150, salon MINT, etc.): +3 mios

Vassilis Venizelos

Conseiller d'Etat en charge de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Jeunesse, environnement et sécurité

Mesures d'économie, charges brutes

-8 mios (-0.8% par rapport au budget 2025), soit notamment:

- pérennisation de mesures LAFin 2025, -8 mios, dont 1 mio en lien avec subventions DGE, 3 mios de priorisation et réduction charges Polcant, 2 mios réduction charges SPEN

Mesures sur les revenus bruts +9 mios, soit notamment:

- augmentation de la participation de l'ECA en faveur du Canton, +5 mios
- mise à jour des tarifs liés aux redevances annuelles pour les propriétaires de port et amarrage, +1 mio
- augmentation de la facturation des prestations informatiques auprès des polices, +1 mio

Report de certaines mesures de la politique socio-éducative

Arrêt de la participation de l'Etat aux jours de service de la protection civile

Augmentation des dépenses, charges brutes +21 mios (+2.2% par rapport au budget 2025), soit notamment:

- protection de l'enfance : ajustement des besoins des institutions de la politique socio-éducative, revalorisation salariale, +11 mios
- renforcement des moyens dans le domaine de la sécurité, dont 12.3 ETP à la PolCant, 9 ETP au SPEN et 1 ETP au SSCM, +10 mios

Rebecca Ruiz

Conseillère d'Etat en charge de la santé et de l'action sociale

Santé

Mesures d'économie, charges brutes -49 mios (-2.9% par rapport au budget 2025), soit:

- Mesures impactant les institutions de santé en 2026 (-36 mios, soit -12 mios mesures LAFIN, -24 mios de mesures budgétaires).
- A ces montants, s'ajoutent des mesures internes à hauteur de : – 13 mios

Impactant notamment les institutions suivantes à hauteur de:

- CHUV : - 24 mios ;
- Maintien à domicile : - 5 mios ;
- Hôpitaux de la FHV : - 5 mios ;
- Santé communautaire et prévention (dont Unisanté) : -3 mios

Augmentation des dépenses, charges brutes +110 mios (+6.3% par rapport au budget 2025), soit notamment:

- Pérennisation de l'indexation (toutes institutions confondues) : +14 mios ;
- Maintien à domicile - hausse d'activité : +21 mios ;
- Dépenses d'intensité selon les modèles de financement hospitalier : +40 mios ;
- InvestPro et CCT-SAN, lutte contre la pénurie du personnel dans le domaine de santé : +9 mios ;
- Dépenses d'intensité dans le domaine de la psychiatrie : +4 mios ;
- Pérennisation du dispositif Deal de rue: +1 mio

Action sociale

Mesures d'économie, charges brutes -66 mios (-2.1% par rapport au budget 2025), soit notamment:

- Subsidés: introduction d'un délai de carence et prise en compte de la prime environnementale: -18.4 mios;
- Réduction de la prime cantonale par enfant par la création d'un fonds cantonal: -19.6 mios (effet sur le subside LaMal);
- Diminution du financement des charges d'entretien et des frais généraux des établissements d'hébergement (EMS, EPSM et ESE) :- 14.1 mios;
- Mesures LaFin: - 11.4 mios

Augmentation des dépenses, charges brutes +282 mios (+8.9% par rapport au budget 2025), soit notamment:

- Pérennisation de l'indexation : 8 mios
- CCT Social: + 2.4 (5 mios au total)
- Hébergement: frais de placement, PC homes, financement résiduel, subventions, investissements EMS/EPSM: + 34.6 mios
- Subsidés LAMal: +141 mios;
- PC AVS/AI, CCVD: +47 mios;
- Revenu d'insertion, mesures d'insertion et CSR: +28 mios;
- AVASAD- croissance d'activité: +9 mios;
- Politique familiale (PC familles, rente-pont, allocations familiales): +8 mios.

Isabelle Moret

Conseillère d'Etat en charge de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Economie, innovation, emploi et patrimoine

Augmentation des revenus : +51 mios (+17% par rapport au BU25), notamment:

- Subventions de la Confédération en faveur des migrants issus de l'asile: +38 mios (Asile: +35 mios; Permis S: +3 mios)
- Financement des fouilles préventives (LPrPCi), refacturation: +2 mios
- Impact des acquisitions de bâtiments, perception de loyers d'entreprises: +4 mios

Augmentation des dépenses: +119 mios (+21.0% par rapport au BU25; charges brutes), notamment:

- Intégration dans le budget ordinaire des subventions destinées à l'asile: +100 mios (Asile: +90 mios; Permis S: +10 mios);
- Financement des fouilles préventives (LPrPCi): +7 mios;
- Impact des acquisitions de bâtiments: +3 mios.

Mesures d'économie: -25 mios (-4.4% par rapport au BU25; charges brutes), notamment:

- Pérennisation des mesures LAFin 2025: -5 mios;
- Mesures visant à réduire les charges de l'asile: -20 mios;
- Report des mesures d'attractivité.

Asile

- ▶ **Sincérité budgétaire** : le budget de l'asile était historiquement sous-doté. Le budget 2026 du SPOP est dorénavant basé sur les comptes 2024. L'augmentation de charges à hauteur de CHF 100 mios ne représente dès lors pas des nouvelles dépenses, mais un transfert de la liste des risques à une position du budget ordinaire.
- ▶ **Exception Ukraine** : les charges liées à l'Ukraine ont été intégrées à hauteur de 50% des coûts enregistrés aux comptes 2024. Le préfinancement Ukraine dispose cependant toujours d'un solde positif qui permettra cas échéant d'absorber les coûts réels occasionnés en 2026.
- ▶ **Plus d'efficience** : 20 mios d'économie dans le domaine de l'asile, notamment grâce à des fermetures de structures d'accueil sous-utilisées engendrant des suppressions de postes.
- ▶ **Intégration sur le marché du travail** : accentuer l'autonomie financière des migrants (potentiel d'économie: CHF 4 mios) grâce à des mesures d'intégration (cours de français) pour les permis S et F et poursuivre le développement de projets pilotes qui favorisent l'intégration professionnelle.

Nuria Gorrite

Conseillère d'Etat en charge des institutions, de la culture, des infrastructures
et des ressources humaines

Institutions, culture, infrastructures et RH

Mesures d'économie, charges brutes -28 mios (-3.0% par rapport au budget 2025), soit :

- pérennisation des mesures LAFin 2025 : -8 mios
- report des facilités tarifaires : -10 mios
- modification de la subvention à la FAJE (baisse de 2 points du taux de subventionnement) : -10 mios

Mesures sur les revenus bruts +6 mios, soit notamment:

- majoration du malus sur la taxe véhicules : -5 mios
- divers ajustements : -1 mio

Augmentation des dépenses, charges brutes +59 mios (+6.4% par rapport au budget 2025), soit :

- subventions aux entreprises de transport public (tram t1, trafic régional, trafic urbain, FIF, amortissements) : +29 mios
- subvention à la FAJE : +13 mios
- pertes sur créances effectives (DGAIC) : +8 mios
- autres mesures (secteur parapublic, indemnités aux avocats, assistance judiciaire, service hivernal, dégâts forces naturelles, annuités, etc) : +9 mios

Valérie Dittli

Conseillère d'Etat en charge de l'agriculture, de la durabilité, du climat et du numérique

Agriculture, durabilité et climat et numérique

Mesures d'économie, charges nettes -9 mios (-1.7% par rapport au budget 2025), soit notamment

- pérennisation des mesures LAFin 2025, -4 mios;
- limiter les achats du crédit d'inventaire informatique et leur impact sur les amortissements, -1 mio;
- mesures d'économie sur les licences et les niveaux de support associés, -1 mio;
- renonciation à des extensions de logiciels de collaboration et de sécurité, -1 mio;
- limitation de l'augmentation de certaines subventions dans le domaine de l'agriculture, -2 mios.

Augmentation des dépenses, charges brutes +21 mios (+3.8% par rapport au budget 2025), soit notamment:

- politique salariale (augmentations statutaires, +2.3 ETP), +4 mios;
- adaptation des subventions de la Confédération redistribuées (transition, système de production, biodiversité, sécurité approvisionnement), +7 mios;
- subventions à l'agriculture (culture de betteraves, transparence marché, accès à la terre pour non issus de milieux agricoles) +1 mio;
- augmentation du périmètre informatique et de la cyberadministration, amortissement du matériel informatique, +4 mios.

Christelle Luisier Brodard

Présidente du Conseil d'Etat

Conseillère d'Etat en charge des finances, du territoire et du sport

Finances, territoire et sport

Mesures d'économie, charges brutes -29 mios (-3.3% par rapport au budget 2025), soit notamment

- pérennisation des mesures LAFin 2025, -4 mios ;
- contribution de crise (ACV et CHUV), -24 mios ;
- Subventions aux églises (via une nouvelle convention), -1.2 mio.

Diminution des dépenses, charges brutes -17.0 mios (-2.0% par rapport au budget 2025), soit notamment:

- montant centralisé pour l'indexation des salaires 2025, -46 mios ;
- augmentation des charges d'amortissements, +24 mios ;
- augmentation de la part communale sur les revenus des impôts des frontaliers, des gains immobiliers et de la compensation RFFA, +8 mios ;
- contre-projet « pour une politique sportive ambitieuse », +6 mios ;
- transfert de l'amendement du Grand Conseil pour investPro au DSAS, -10 mios.

Plan pluriannuel de retour à l'équilibre

Plan de retour à l'équilibre budgétaire – les objectifs

- ▶ La situation financière de l'Etat de Vaud nécessite des actions concrètes sur le court et le long terme pour garantir la durabilité des finances publiques
- ▶ Le Conseil d'Etat a décidé de développer un plan pluriannuel ayant comme objectif de retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2030. Ce plan s'inscrit dans la continuité des mesures d'économies initiées dans le projet de budget 2026.
- ▶ Pour assurer la réussite du plan, le Conseil d'Etat sera notamment attentif à:
 - Capitaliser sur les mesures d'économies intégrées au projet de budget 2026
 - Maintenir un champ d'action large (charges, revenus, investissements...)
 - Garantir la cohérence et l'équilibre des actions envisagées
 - Développer un plan adaptable en fonction des évolutions annuelles des finances cantonales
- ▶ Le plan sera finalisé et communiqué au printemps 2026
- ▶ Simultanément, le Conseil d'Etat lance plusieurs études thématiques qui viendront soutenir, à moyen terme, l'implémentation dudit plan.

Plan de retour à l'équilibre budgétaire – les étapes clés

- ▶ Sur la base d'un calendrier prévisionnel (susceptible d'être modifié), le plan de retour à l'équilibre budgétaire devrait être finalisé au printemps 2026
- ▶ Phase I: construction de la planification financière sur 5 ans (2026-2030) Nov. 2025
 - Déterminer les objectifs chiffrés annuels à atteindre
- ▶ Phase II: travaux itératifs et propositions de mesures départementales
 - Définir un catalogue de mesures annuelles activables pour atteindre l'objectif chiffré
- ▶ Phase III: consolidation et validation du plan de retour à l'équilibre budgétaire
 - Formaliser, consulter, valider et communiquer sur le plan définitif
- ▶ Phase IV: Mise en œuvre opérationnelle du plan et suivis Printemps 2026
- ▶ Mise en œuvre selon les besoins budgétaires et les résultats constatés aux comptes

Des études thématiques pour orienter les réponses à apporter face à des enjeux transversaux

- ▶ En parallèle du plan de retour à l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat a décidé d'initier plusieurs études pour orienter ses décisions sur des thématiques transversales et à forts enjeux stratégiques
- ▶ Ces études seront menées par des experts afin d'identifier des leviers ciblés et activables sur des sujets concrets, à savoir:
 1. L'intelligence artificielle au sein de l'Administration cantonale vaudoise à des fins d'efficience, étude pilotée par l'Office de la transformation numérique et d'appui à l'administration (ONA/DADN)
 - Documenter les opportunités que pourrait offrir l'intelligence artificielle (IA) en termes d'efficience opérationnelle et d'amélioration de la qualité des services
 - Documenter et mesurer les impacts de la numérisation sur l'optimisation des ressources humaines, afin d'orienter les futures décisions de transformation numérique et de gestion des effectifs
 2. L'analyse des subventions (hors aides individuelles) pilotée par le DFTS
 - Documenter les mécanismes actuels de subventionnement et détailler les critères de priorisation pour optimiser l'allocation des fonds publics tout en assurant l'équité et la conformité avec les priorités politiques
 3. L'analyse de l'efficacité et célérité dans le traitement des dossiers pilotée par la Chancellerie
 - Identifier et quantifier le potentiel d'amélioration au niveau des procédures et des processus administratifs

Compte tenu des conclusions de ces études, le plan de retour à l'équilibre budgétaire pourrait intégrer des mesures concrètes en lien avec l'une ou l'autre de ces thématiques

Adaptation de la LAFin pour accompagner les réponses aux enjeux financiers d'aujourd'hui et de demain

- ▶ Même si la situation financière en termes d'endettement ou fortune et de liquidités est bonne, le Conseil d'Etat est obligé par la loi de prendre des mesures d'assainissement immédiates sous forme de diminutions de charges si le déficit des comptes n'atteint pas le petit équilibre.
- ▶ En conséquence, le Conseil d'Etat est privé des marges de manœuvre nécessaires pour gérer les finances cantonales face aux incertitudes et crises successives/superposées du monde actuel.
- ▶ En parallèle du plan de retour à l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat propose une adaptation temporaire de la LAFin durant les exercices comptables 2025 à 2030.
- ▶ Cette adaptation temporaire consiste à permettre l'utilisation des préfinancements et autres capitaux propres (fortune) au titre de mesures d'assainissement, dans la mesure prévue par le budget.
- ▶ Si malgré l'utilisation de ces montants, le petit équilibre n'est pas respecté, d'autres mesures d'assainissement seront prises.
- ▶ Ladite adaptation temporaire a un lien temporel avec le plan de retour à l'équilibre budgétaire prévu à l'horizon 2030.
- ▶ Cette mesure est conforme à l'article 165 al.1 Cst-VD.

Conclusion

- ▶ Un budget déficitaire qui s'inscrit dans un plan de retour à l'équilibre
- ▶ Le projet de budget traduit une maîtrise des charges au travers d'une recherche d'équilibres
 - Equilibre des efforts en matière d'économies entre les départements, ainsi qu'entre l'Etat et les entités externes concernées
 - Equilibre entre mesures d'économie et allocations budgétaires pour répondre aux besoins liés à la croissance, ainsi qu'en matière d'investissements indispensables au développement du canton
- ▶ Le CE renforce la sincérité budgétaire par la mise à niveau de budgets sous dotés et la prise en compte de risques avérés. Une sincérité qui impacte la croissance des charges
- ▶ Hausse des recettes fiscales, ainsi que des revenus extraordinaires provenant de la fortune
- ▶ L'objectif gouvernemental se concrétise par une planification qui s'inscrit dans l'avenir, devant permettre au canton de retrouver une situation financière saine à l'horizon 2030
 - Plan de retour à l'équilibre
 - Modification de la LAFin (utilisation de la fortune)